



## Assurance pour un prêt non signé

-----  
Par GuillaumeN

Bonjour,

L'été dernier nous avons entamé les démarches pour prolonger de 6 mois un prêt relais pour un appartement.

Parallèlement nous avons trouvé un acquéreur pour l'appartement et nous avons eu des difficultés pour constituer le dossier médical demandé pour le prolongement si bien que fin octobre nous avons pu rembourser l'intégralité du prêt relais avant de signer son prolongement.

Courant septembre, alors que le dossier médical n'était pas complet nous avons reçu l'accord de l'assurance et les prélèvements ont commencé début octobre (un peu plus de 80 euros).

Fin octobre lors du remboursement du prêt relais, la banque nous a affirmé que ce qui a été prélevé pour l'assurance sera remboursé puisqu'on n'avais plus besoin de ce prolongement.

Pourtant depuis nous sommes prélevé tous les mois du prix de cette assurance (12 euros).

Début janvier, après plusieurs relances et visite en agence, notre conseillère nous a assuré qu'elle avait eu l'assurance au téléphone et que tout rentrerai dans l'ordre avant la fin du mois. là on est le 3 février, toujours pas de remboursement et on vient d'avoir un nouveau prélèvement.

Qu'est ce qu'on peut faire juridiquement ? y a t-il un texte de loi que je pourrai rappeler à ma banque ?

Merci d'avance